



Assemblée Générale du District

Vendredi 4 Octobre 2019
Salle des Fêtes à LUANT

ORDRE DU JOUR :

A 18 h 30 : Pointage des Clubs.

A 19 h 00

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (du 28.09.2018 paru sur le site Internet : <http://indre.fff.fr> le 13.12.2018)
- 2- Allocution introductive du Président
- 3- Rapport d'Activités 2018-2019 du Secrétaire Général
- 4- Affaires Financières :
 - . Rapport de gestion présenté par le Trésorier Général
 - . Approbation du Bilan au 30/06/2019
 - . Approbation du compte de résultat de l'exercice 2018/2019
 - . Rapport du Commissaire aux Comptes
 - . Affectation du résultat de l'exercice
 - . Approbation du budget prévisionnel 2019/2020
- 5- Remise de médailles de dirigeants méritants – FFF et Ligue
- 6- Election du représentant des arbitres au Comité de Direction
- 7- Modification des statuts du District pour mise en conformité avec les dispositions votées lors de l'Assemblée Fédérale du 8/12/2018.
- 8- Vœu de l'EGC Touvent Châteauroux
- 9- Intervention de l'Equipe Technique Départementale
- 10- Intervention des personnalités

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts. Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente. (art. 12.3 des statuts du District de l'Indre de Football)

Les clubs absents non représentés sont passibles d'une amende de **150 euros** pour le Foot Libre et **50 €** pour les clubs spécifiques Futsal.

Les clubs représentés par un autre club sont passibles d'une amende de **45 €**.

Le Président,
M. TOUCHET

Le Secrétaire Général
J. BREJAUD